



Annexe 1:

Fiche d'information Conditions de participation au défilé du 13 juin 2026

Groupes

Le nombre de participants par groupe est limité à 20 personnes.

Chars avec véhicule tracteur / Attelage de chevaux

La sonorisation à partir d'une chaîne hi-fi installée sur le char n'est pas autorisée. Il est permis de jouer de la musique sur le char avec des instruments de musique.

Dimensions maximales des chars et des véhicules tracteurs pendant le cortège

Hauteur 4,00 m (ligne à haute tension Chemin de fer RhB)

Largeur 2,70 m

Longueur 15,00 m, véhicule tracteur compris

Surface du pont des remorques au maximum à 2,00 m de haut à partir de la route. Les surfaces du pont doivent être sécurisées par une barrière stable d'au moins 1,10 m de hauteur à partir de la surface d'emplacement.

Les véhicules d'accès avec remorques doivent être accompagnés sous la responsabilité des groupes.

Les jupes latérales sur les remorques sont recommandées, mais pas obligatoires.

Exigences légales

Les voitures et les véhicules tracteurs sont soumis aux dispositions légales (Loi sur la circulation routière, LCR) lors de leur arrivée et de leur départ.

Contrôles des véhicules de 9h00 à 11h00 sur le terrain de la caserne par la Police municipale.

Il est uniquement permis de rouler dans le sens du cortège (pas de marche arrière, pas de virages). Il est interdit de quitter le parcours du cortège.

Groupes et chars

La distribution de marchandises aux spectateurs est autorisée exclusivement par le groupe d'accompagnement à pied.

Arrivée dans la zone de rassemblement à partir de 10h00 pour les chars et à partir de 13h00 pour les groupes.